

Ministre du
Commerce international



Minister for
International Trade

Ottawa, Canada K1A 0G2

L'honorable The Honourable
Pierre S. Pettigrew

3 DEC. 2002

Son Excellence Dr. Luis Ernesto Derbez
Secrétaire à l'Économie
Alfonso Reyes 30, Piso 10
Col. Hipodromo de Condesa
06179 Mexique D.F.
MEXIQUE

Excellence,

Je vous remercie de votre lettre du 27 novembre 2002 dans laquelle vous confirmez l'entente, figurant à l'annexe à votre lettre, qui a été conclue entre les délégations des États-Unis du Mexique, des États-Unis d'Amérique et du Canada dans le cadre du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en vue d'apporter certaines modifications aux règles d'origine figurant à l'annexe 401 de l'ALENA. Ces modifications touchent les produits suivants : les boissons alcoolisées, le pétrole, les esters de glycérol, les bijoux de perles, les casques d'écoute avec microphone, les châssis équipés de moteur et les photocopieurs.

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada accepte votre proposition selon laquelle votre lettre et son annexe et ma lettre de confirmation en réponse et son annexe, dont les versions française et anglaise font également foi, la lettre que vous a adressée l'ambassadeur Zoellick et son annexe et votre lettre de confirmation en réponse, ainsi que la lettre que m'a adressée l'ambassadeur Zoellick et son annexe et ma lettre de confirmation en réponse et son annexe, constituent un accord entre nos trois gouvernements. J'ai également l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada accepte votre proposition selon laquelle cet accord entrera en vigueur tel que spécifié dans les notes échangées par les Parties certifiant que les procédures juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord ont été remplies.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Pierre S. Pettigrew

Pièce jointe

c.c. : L'honorable Robert B. Zoellick

Canada